

Procès-verbal

Bureau

14 mars 2012

JS

L'an deux mille douze, le quatorze mars à 14 heures 30, se sont réunis, dans les locaux administratifs du syndicat à Stains, les Membres du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le huit mars, sous la présidence de Monsieur Alain Rouault, Président du SITOM93

Présents :

Monsieur Denneulin Serge	Rosny-sous-Bois
Monsieur Mage Pierre-Etienne	Villemomble
Monsieur Ros Sylvain	Plaine Commune
Monsieur Rouault Alain	Saint-Ouen
Monsieur Souben Jean-Yves	SEAPFA

Excusés :

Monsieur Borgel Christophe	SEAPFA
Madame Deknudt Laetitia	CA Est Ensemble
Monsieur Delrieu Serge	Les Pavillons-sous-Bois
Monsieur Dumas Benjamin	CA Est Ensemble
Madame Kellner Karina	CA Plaine-Commune
Monsieur Lotti Bruno	CA Est Ensemble
Monsieur Savat Gérard	CA Est Ensemble
Monsieur Toulgoat Xavier	Aulnay-sous-Bois

Monsieur le Président constatant que le quorum n'est pas atteint, ouvre la séance à 14 heures 30.

M. Ros est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du bureau du 15 février 2012.

Le quorum n'étant pas atteint, ce point sera présenté au prochain bureau.

Positionnement du SITOM93 sur les suites à donner au débat de Romainville.

Lors du dernier Bureau, il y avait déjà eu un échange concernant les problèmes liés à la construction d'un centre de méthanisation à Romainville. Depuis lors, monsieur le président a rencontré toutes les instances politiques représentatives du SITOM93 afin d'avoir un positionnement commun sur les suites à donner à ce projet. Monsieur le président propose donc aujourd'hui une motion reprenant ce qui a été décidé lors de la réunion publique entre le SYCTOM et Est-Ensemble du 1^{er} février 2012, à savoir, un moratoire de 6 mois, un audit d'un bureau d'étude et le lancement d'un débat public.

Monsieur le président précise qu'un ajout a été fait ce matin au texte pour tenir compte de la réunion du Bureau du SYCTOM :

Le bureau du SYCTOM du 7 mars a confirmé l'intérêt du projet et sa conformité à ses objectifs et à ceux du PREDMA. Il a approuvé les engagements pris lors du débat avec la CA Est-Ensemble.

Je vous propose d'approuver les orientations du SYCTOM, les trois avancés adoptées par Est Ensemble, et d'accompagner toutes les initiatives qui favoriseront le dialogue entre les acteurs concernés.

Le texte proposé est amendable à tout moment, même lors du prochain comité. Le comité du SITOM93 a été tenu informé régulièrement de l'avancé de ce projet, notamment grâce à des présentations du SYCTOM. Monsieur le président propose, si cela est nécessaire, d'organiser une séance spécifique sur ce sujet en direction des élus. De même, des visites de centre comme Varennes-Jarcy peuvent être organisées par le syndicat.

Monsieur le président rappelle également que depuis le 8 mars 2012, un espace d'information et d'échanges est ouvert à Bobigny, tous les jeudi de 17h à 19h afin de répondre aux questions des visiteurs.

Au Bureau du SYCTOM, sur ce sujet, le président Dagnaud a fait une longue intervention retraçant l'historique du projet, s'ensuit un débat avec la salle. Il est à noter qu'il y a eu peu d'intervention. Sur les quatre maires concernés par ce problème, seule Catherine Valls était présente. Celle-ci a défendu le principe de la méthanisation, mais est contre le projet industriel proposé sur Romainville. Au Bureau du SYCTOM, il s'est dégagé un consensus approuvant l'action du président.

Comme suite à une intervention de monsieur Ros, monsieur le président confirme que le SYCTOM avait plusieurs fois proposé d'intervenir sur le terrain pour communiquer. Ces propositions ont toujours été refusées par les maires concernés.

Monsieur Souben prend la parole pour exprimer la position des Verts. Celui-ci pense qu'il est nécessaire d'avoir une position claire et commune sur ce sujet. A cette fin, les Verts du département

ont organisé 2 jours de séminaires avec des spécialistes afin de mieux comprendre toutes les problématiques attachées à la méthanisation.

Il est apparu évident que l'association ARIVEM joue sur les peurs des gens en focalisant l'attention du public sur la dangerosité supposée de cette installation et sur l'impact négatif sur l'immobilier environnant. Pour monsieur Souben, il est donc urgent de communiquer positivement sur ce projet et que parallèlement tous les politiques aient une position claire. Monsieur le président ajoute qu'une deuxième Lettre sera produite sur ce sujet reprenant la position de tous les élus ainsi que les associations à l'instar du MNLE.

Les membres du Bureau donnent leur accord sur le texte proposé.

Compte administratif 2011.

Sur ce point, monsieur le président laisse la parole à madame Ronsil. Avant de commencer sa présentation, madame Ronsil confirme que le compte de gestion est identique au compte administratif. Le résultat du compte administratif est de 853 268,47 euros, ce qui est assez proche du résultat anticipé (de l'ordre de 900 000 euros).

En section d'investissement, le résultat est de 16 932,19 euros et de 853 268,47 euros en section de fonctionnement. Madame Ronsil fait ensuite un point sur l'article 6041, en effet le crédit « Etudes » a été ouvert en 2010 à hauteur de 645 000 €, les opérations comptables concernant ce crédit ne sont pas visibles sur 2011, il figure à 0 € sur le compte administratif, alors que des mouvements comptables ont bien été enregistrés (procédure rattachement), à savoir la Marche Urbaine pour 6 338,89 euros et la campagne de la caractérisation des déchets pour 123 801,88 euros.

Madame Ronsil fait ensuite un point sur les dépenses et les recettes liées aux mouvements avec le SYCTOM. Celles-ci sont de 71 072 732,40 € en dépenses et de 70 918 923,33 € en recettes. L'écart entre les recettes et des dépenses provient du solde des opérations « SIGIDURS ». Sur les deux années précédentes, nous constatons un excédent. A ce jour, ce dossier est soldé sur le plan comptable et juridique.

Les frais de personnel sont en légère diminution, puisqu'un agent du SITOM93 est en congé parental. En ce qui concerne les indemnités d'élus celles-ci sont en progression entre 2010 et 2011, cela provient qu'en 2010, nous avons eu une interruption de versement d'indemnités à certains élus du fait de l'adhésion d'Est-Ensemble (suspension des indemnités en attendant les nouvelles nominations de vice-présidents. En 2011, nous retrouvons un niveau comparable à celui de 2009 majoré des augmentations.

Globalement les dépenses ont diminué entre 2010 et 2011, passant de 772 157,85 € (total net du crédit études) à 759 441,82 €. La comparaison ne peut se faire que hors crédits d'études, dans ce cas, elles sont pratiquement stables.

Les membres du Bureau donnent leur accord pour présenter ce compte administratif au prochain comité.

Budget supplémentaire 2012.

Sur ce point, monsieur le président laisse une nouvelle fois la parole à madame Ronsil. Le budget supplémentaire 2012, reprend donc les résultats du compte administratif à savoir en section d'investissement 16 932,19 € et en section de fonctionnement 853 268,47 €, et des modifications de crédits ouverts au budget primitif. Les ajustements de crédits proposés prennent en compte des opérations nouvelles décidées depuis le vote du budget primitif 2012, il est précisé que l'ensemble des crédits est financé par les excédents disponibles.

Au niveau des dépenses d'investissement, les crédits informatiques et mobiliers ont été abondés afin de faire face à l'achat de tablettes numériques dans le cadre de la dématérialisation des dossiers du comité et de l'achat de mobilier pour réaménager les locaux du 8 rue Albert Einstein.

En fonctionnement, hormis les réajustements de crédits insuffisamment provisionnés au budget primitif, les dépenses du personnel sont augmentées du fait de l'avancement de grade de deux agents et de la prise en charge d'un stagiaire.

Avis sur la demande de remise gracieuse du débet juridictionnel sur l'exercice 2007 de Mme Bierjon (Trésorière du SITOM93)

Monsieur le président rappelle que par son jugement du 17 novembre 2011, la CRC a déclaré Mme Bierjon, Trésorière principale du syndicat en 2007, débitrice de la somme de 35 986 euros. En effet, le juge financier a déclaré irrégulier le paiement des indemnités versées aux 5 vice-présidents du SITOM93 en 2007, au motif que les arrêtés de délégation requis faisaient défaut. Monsieur le président précise que depuis 2011, cette situation a été depuis régularisée.

Madame Bierjon demande donc, la remise gracieuse de ce débet auprès du ministre chargé du Budget. Cette remise gracieuse doit être appuyée de l'avis du Comité.

Monsieur Souben pose la question de savoir si son assurance ne va pas la couvrir. Monsieur le président répond que d'une part le SITOM93 est aussi fautif n'ayant pas produit les justificatifs nécessaires aux paiements des vice-présidents et que d'autre part l'avis du comité ne sert qu'à appuyé la demande remise gracieuse, en cela le SITOM93 ne renonce pas aux remboursements de ces sommes.

Les membres du Bureau donnent leur accord pour présenter ce point au prochain comité.

Modalité de recrutement d'un stagiaire.

Monsieur le président donne la parole à monsieur Perrot initiateur du projet. Celui-ci explique que le stage a pour but de contribuer à la réduction des déchets en réalisant des fiches actions pratiques pour la mise en œuvre d'actions sur les déchets produits par les collectivités. Ces fiches seront issues du terrain, suite à un état des lieux des pratiques internes des collectivités du SITOM93.

Le stagiaire sera donc amené à travailler en plusieurs étapes à savoir faire un Listing des déchets produits par les municipalités, recensement des bonnes pratiques en matière d'exemplarité, entretien et visite de terrain et rédaction de fiches actions reproductibles

En fonction de l'avancée du stage et des contraintes du moment, le stagiaire participera aux actions de terrain, formations, colloques, et autres réunions permettant d'approfondir sa connaissance du sujet.

La délibération portera notamment sur le montant de la gratification allouée au stagiaire. En outre, une convention de stage devra être signée avec l'établissement scolaire.

Les membres du Bureau donnent leur accord pour présenter ce point au prochain comité.

Approbation des appels à projets.

Monsieur le président rappelle qu'au mois de septembre 2011 a été lancé par le syndicat un appel à projets à destination des établissements scolaires et des centres de loisirs du territoire afin de financer des opérations de sensibilisation, d'amélioration de la gestion ou de prévention des déchets.

Au début 2012, le syndicat n'avait reçu aucune demande, ce qui a conduit les services à relancer les établissements. De fait, depuis un mois, le SITOM93 a reçu huit demandes. C'est pour cette raison que ce point a été rajouté à l'ordre du jour du Bureau. La commission de suivi s'est réunie ce matin afin d'examiner les huit projets reçus à ce jour. Monsieur Perrot explique détail ensuite pour chaque projet, les critères qui ont été retenus et le montant de la subvention (voir tableau ci-après). Le résultat de ce travail sera ensuite présenté au Comité pour délibérer sur les sommes à verser à chaque établissement.

Les membres du Bureau donnent leur accord pour présenter ce point au prochain comité.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 16 heures.